

Formation continue

Fiche 18 - Le vélo à assistance électrique (VAE) (1 jour)

Organisation :

- Il est organisé par la commission régionale de formation (DRF ou DDF) ;
- Le stage doit être déclaré dans l'espace formation.

Conditions d'admission :

- Être licencié au sein de la Fédération ;
- Posséder un vélo à assistance électrique (VAE).

Objectifs du module :

- Informer les utilisateurs et les éducateurs sur les particularités du VAE ;
- Apprendre les bons comportements.

Contenus à développer :

- Découverte du concept ;
- Différents usages du VAE ;
- Différents types de VAE ;
- Différents types d'assistance électrique ;
- Réglementation ;
- Choix du vélo en fonction de l'utilisation ;
- Fonctionnement d'un VAE ;
- Pilotage d'un VAE, démonstrations et essais.